



NOUVEAUTÉS TICKETS SPORTS RENTÉE SCOLAIRE 2021-2022*

Des modifications sont apportées au dispositif Tickets Sports en cette rentrée scolaire 2021-2022 par rapport à ce qui est indiqué dans le document annuel :

> Réservés habituellement aux enfants des classes élémentaires (du CP au CM2), les Tickets Sports s'ouvrent désormais **aussi aux enfants scolarisés en classes maternelles**.

> La délivrance des Tickets Sports se fait cette année **directement auprès des clubs de sport**.

Rappel : pour bénéficier des Tickets Sports, vous devez résider à Besançon ; l'association sportive dans laquelle est inscrit votre enfant doit elle aussi être bisontine. Elle doit également être affiliée à une fédération et adhérente de l'Office municipal des sports

> Les **documents justificatifs à fournir aux clubs de sport** ne changent pas :
o un justificatif de domicile de moins de 3 mois
o le n° d'allocataire CAF
o une pièce d'identité en cours de validité

> Les Tickets Sports sont délivrés cette année uniquement **du 1^{er} octobre au vendredi 12 novembre 2021 inclus**. Aucun ticket ne sera délivré en dehors de cette période.

> L'attribution de l'aide est indexée sur le quotient familial de la Caisse d'allocations familiales (QF CAF). **L'aide s'étend cette année à un cinquième quotient familial (QF 5)** pour les Tickets Sports afin de permettre à davantage de familles d'en bénéficier ; les barèmes d'aides pour **les QF 3 et 4 sont par ailleurs réévalués**.

Voici le détail des nouvelles aides Tickets Sports attribuées selon le QF CAF :

Tickets Sports automne 2021	Nouveaux barèmes d'aides 2021-2022 Enfants scolarisés en classes maternelles et élémentaires		
	Montant maximum des aides	QF 1	> 0 € ≤ 450 €
QF 2		> 450 € ≤ 530 €	80 €
QF 3		> 530 € ≤ 640 €	60 €
QF 4		> 640 € ≤ 800 €	40 €
QF 5		> 800 € ≤ 1000 €	30 €

Rappel : un minimum de 10 % du coût de l'activité reste à la charge de la famille.

> Des questions ? **Contactez votre club de sport !**

* Sous réserve de validation
par le Conseil Municipal du 30 septembre 2021

